

# CRITÉRIUM FÉDÉRAL Échelon Départemental

**CI - JOINT : LE RÈGLEMENT,  
LA LISTE DES PARTICIPANT(E)S,  
ET LES FEUILLES D'ENGAGEMENTS.**

**DATES : 1<sup>er</sup> Tour : 15 ET 16 OCTOBRE 2011  
2<sup>ème</sup> Tour : 03 ET 04 DÉCEMBRE 2011  
3<sup>ème</sup> Tour : 14 ET 15 JANVIER 2012  
4<sup>ème</sup> Tour : 10 ET 11 MARS 2012  
  
TITRES : 05 ET 06 MAI 2012**

# SOMMAIRE

## Préambule Licenciation

### Dispositions Générales

- Article 1 : Organisation sportive
- Article 2 : Catégories d'âge
- Article 3 : Cotations et classement
- Article 4 : Retard
- Article 5 : Litiges
- Article 6 : Mutation
- Article 7 : Maternité
- Article 8 : Maintien en cas d'égalité
- Article 9 : Première participation ou reprise d'activité
- Article 10 : Placement des joueurs
- Article 11 : Forfaits et abandons

### Organisation Sportive

- Article 13 : Tableaux par catégorie d'âge
- Article 14 : Nombre insuffisant de participants
- Article 15 : Divisions et nombre de joueurs
- Article 16 : Montées dans l'échelon régional
- Article 17 : Descentes
- Article 18 : Déroulement sportif

### Dispositions Diverses

- Article 19 : Durée des parties
- Article 20 : Composition du premier tour de la saison suivante
- Article 21 : Modalités de classement des joueurs dans une poule
- Article 22 : Cotations et classement final
- Article 23 : Placement des joueurs dans les poules
- Article 24 : Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge
- Article 25 : Arbitrage
- Article 26 : Coefficient du Critérium Fédéral pour l'établissement des points/classement
- Article 27 : Qualifications pour les finales départementales

### Annexes

- Annexe 1 : Ordre des rencontres dans une poule
- Annexe 2 : Placement des joueurs dans les tableaux de 32 et 16 joueurs
- Annexe 3 : Points acquis

# DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## Préambule

Le Critérium Fédéral de la Seine-Saint-Denis est réservé aux licenciés traditionnels FFFT. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit s'acquitter d'un droit financier d'inscription décidé chaque saison par le Comité Directeur par l'intermédiaire de son association.

## Licenciation :

La présentation au juge-arbitre, par le joueur, de sa **licence avec la mention "Certificat Médical Présenté"** est obligatoire. Pour participer le jour de l'épreuve, ils devront être en règle avec le nouveau règlement sur la certification médicale, à savoir :

- Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence comportant la mention " Certificat Médical Présenté ".
- Si cette mention ne figure pas sur la licence, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée. Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base fédérale ( SPID ).
- Si la mention " ni entrainement, ni compétitions " y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.
- Seule la vignette licence signée du joueur est acceptée. L'exemplaire du talon licence club ne sera pas accepté.
- Les personnes figurant sur le " banc ", situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

Seule la vignette licence sera acceptée, ( le talon ne faisant pas office de licence ). Si seul le talon est présenté, il faudra présenter aussi le certificat médical pour être autorisé à jouer.

**Si un joueur ou une joueuse présente sa licence 1<sup>ère</sup> phase, en respectant la législation sur la Certification Médicale, il ou elle peut jouer. Il ne sera pas porté sur la feuille de rencontre son classement et ses points classements, de plus une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.**

## Article 1 - Organisation sportive

Le Critérium Fédéral comporte quatre échelons : National 1, Nationale 2 de Zone, Régional et Départemental.

Le Critérium Fédéral comporte quatre échelons : National 1, Nationale 2 de Zone, Régional et Départemental.

**Nouveau** : création d'une Nationale 2 de Zone ( Liges du Centre, de Bretagne, Pays de Loire et IDF ) pour la catégorie des – de 11 ans, garçons et filles.

L'Échelon Départemental se déroule dans trois divisions ( D1, D2, D3 ) sur quatre tours. Les divisions de D2 et D3 pourront être supprimées si le nombre de participants est insuffisant.

**Rappel** : **Le Critérium Fédéral Départemental Féminin de la Seine - Saint - Denis est fusionné avec le Critérium Fédéral Départemental du Val d'Oise, et ce pour toutes les catégories d'âges féminines et pour les 4 tours.**

## Article 2 - Catégories d'âge

À tous les échelons, les catégories d'âges prennent en compte l'âge au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours.

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du Critérium Fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

## Article 3 - Cotations et classement

À chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème fixé en annexe.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

## Article 4 - Retard

Dans toutes les divisions et dans toutes les catégories, si un joueur ne s'est pas présenté quinze minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait.

## Article 5 - Litiges

Dans chaque cas, il appartient à chaque Commission Sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs évoqués et après enquête sur les cas particuliers.

Le juge-arbitre est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après avoir pris l'avis du responsable départemental du Critérium fédéral, dans la mesure de ses possibilités.

Le juge-arbitre lui adressera à l'issue de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de cette épreuve, notamment sur les incidents qui l'ont amené à prendre des décisions.

## Article 6 - Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison précédente, garde la qualification de l'échelon et de la division résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

## Article 7 - Maternité

Pendant sa grossesse et son congé de maternité, toute joueuse est maintenue dans la division ( D1, D2, D3 ) pour laquelle elle était qualifiée, si elle fournit un certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions.

## Article 8 - Maintien en cas d'égalité

En cas d'égalité des points / lettre, pour un maintien dans une division, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

## Article 9 - Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs nouvellement inscrits ou qui reprennent cette compétition après au moins une saison d'absence seront placés dans les divisions suivantes, s'ils ne sont pas retenus dans un échelon supérieur. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche).

Nombre de points sur la licence ≥ 1800 points	→ D1
1600 points ≤ Nombre de points sur la licence ≤ 1799 points	→ D2
Nombre de points sur la licence ≤ 1599 points	→ D3

**Article 10 - Placement des joueurs**

Au premier tour, les joueurs sont placés en tenant compte des points / lettre du Critérium Fédéral obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Pour les autres tours, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est rétrogradé d'une division et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans la division concernée.

**Article 11 - Forfaits et Abandons**

- a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le Responsable Départemental du Critérium Fédéral, ou le juge-arbitre désigné et ou le club organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours. Toute absence excusée au 4<sup>ème</sup> tour, doit être faite par écrit et un justificatif doit être fourni.  
( Exemple : Certificat médical, certificat de classe de neige, etc. )
- b) Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours, qu'il soit excusé ou pas.
- c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.
- d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du Critérium Fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du Critérium Fédéral.
- e) Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il marque 0 point et descend d'autant de divisions que de tour(s) passé(s) durant sa suspension.
- f) Tout joueur ne disputant pas, lors d'un tour du Critérium Fédéral, une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé.
- g) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(ent) à disputer, il marque 0 point et descend dans l'échelon inférieur.
- h) Toutefois, si un joueur fournit un certificat médical dans les 5 jours qui suivent un tour du Critérium Fédéral, il marquera les points en fonction de la place obtenue.
- i) Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

**Article 12 - Cartons disciplinaires**

Cette compétition fait partie des "compétitions individuelles" pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

## ORGANISATION SPORTIVE

**Article 13 - Tableaux par catégorie d'âge**

L'échelon départemental comporte 10 tableaux en fonction des catégories d'âge.

**MESSIEURS :**

- 1) Tableau ME : Messieurs Elite ( joueurs nés avant 1993 )
- 2) Tableau M18 : joueurs de moins de 18 ans ( nés en 1994, 1995, 1996 )
- 3) Tableau M15 : joueurs de moins de 15 ans ( nés en 1997, 1998 )
- 4) Tableau M13 : joueurs de moins de 13 ans ( nés en 1999, 2000 )
- 5) Tableau M11 : joueurs de moins de 11 ans ( nés après 2001 )

**DAMES : (Tableaux fusionnés avec ceux du Val d'Oise )**

- 6) Tableau DE : Dames Elite ( joueuses nées avant 1993 )
- 7) Tableau D18 : joueuses de moins de 18 ans ( nées en 1994, 1995, 1996 )
- 8) Tableau D15 : joueuses de moins de 15 ans ( nées en 1997, 1998 )
- 9) Tableau D13 : joueuses de moins de 13 ans ( nées en 1999, 2000 )
- 10) Tableau D11 : joueuses de moins de 11 ans ( nées après 2001 )

**Article 14 - Nombre insuffisant de participants**

Si le nombre de participants est insuffisant dans certains tableaux :

- les divisions D2 et D3 pourront être supprimées ;
- les tableaux de différentes catégories pourront être fusionnés. Dans ce cas, le nombre de montées sera maintenu quel que soit le nombre de participants et ce, pour chaque catégorie ;
- le nombre de joueurs par groupe ainsi que le nombre de groupes par division pourront être modifiés.

**Article 15 - Divisions et nombre de joueurs**

En cas de participation suffisante, les divisions seront composées comme suit :

**Division D1 :**

Les tableaux messieurs sont composés d'un groupe de 32 joueurs, les tableaux dames d'un groupe de 16 joueuses.

Division D2 :

Les tableaux messieurs sont composés de 3 groupes de 16 joueurs,

**Les tableaux dames d'un groupe de 16 joueuses, mais ils pourront être adaptés en fonction du nombre de joueuses engagées.**

Division D3 :

Les tableaux sont composés de groupes de 16 ou 20 joueurs.

**Article 16 - Principe des Montées****16.1 - Montées**

Messieurs	ME	M18	M15	M13	M11
D1 → R2	3 *	2	2	2	2
D2 → D1	4 par groupe	2 par groupe	2 par groupe	2 par groupe	2 par groupe
D3 → D2	4 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe

  

Dames	DE	D18	D15	D13	D11
D1 → R1	1 *	1 *	1 *	1 *	2 *
D2 → D1	2 par groupe	2 par groupe	2 par groupe	2 par groupe	2 par groupe

La ligue pourra éventuellement en cours de saison, accorder une ou des montées supplémentaires au Comité, en tenant compte des descentes des divisions supérieures.

**16.2 - Montées supplémentaires****16.2.1 - Montées à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison 2010 / 2011 pour le 1<sup>er</sup> tour de la saison suivante**

- Elite Messieurs : **3** montées par département en Régionale 2, soit **24** montées à chaque tour.
- Moins de 11 ans féminines : 2 montées à chaque tour pour tous les Départements.
- Les autres tableaux : 1 montée par département. Si un joueur change de catégorie d'âge pour la saison suivante, le département communiquera à la Ligue son "montant " restant dans sa catégorie d'âge, même s'il n'est pas premier de la plus haute division départementale.
- Montées supplémentaires Dames ; il sera accordé aux départements 78, 75, 91 et **93**, une montée supplémentaire en Elite, -18, -15, -13 ans Dames.
- Pour définir l'ordre des 4 départements qui auront le droit à cette montée supplémentaire par tour, il est tenu compte des engagements au Critérium Fédéral de la saison écoulée.

**16.2.2 - Montées supplémentaires de Départementale en Régionale à l'issue des 3 premiers tours 2011 / 2012**

## a) Messieurs :

Tableau Elite : **3** montées par département en Régionale 2, soit **24** montées, plus 1 montée supplémentaire accordée au CD 93 à l'issue du 2<sup>ème</sup> tour

Tableaux : -18, -15, -13 et -11 ans : 2 montées en Régionale 2, soit 16 montées.

## b) Dames :

Tableaux Elite, -18, -15 et -13 ans, 1 montée par département, soit 8 montées, plus 4 montées supplémentaires, attribuées comme suit :

- o A l'issue du 1<sup>er</sup> tour pour les départements 94, 92, 95 et 77.
- o A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour pour les départements 78, 75, 91 et **93**.
- o A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour pour les départements 94, 92, 77 et 95.

Tableau -11 ans : 2 montées par département à chaque tour.

**Article 17 - Descentes des divisions****17.1 Masculines**

Messieurs	ME	M18	M15	M15	M13	M13	M11
D1 → D2	8 par groupe	8 par groupe	8 par groupe (si 32 joueurs)	4 par groupe (si 16 joueurs)	8 par groupe (si 32 joueurs)	4 par groupe (si 16 joueurs)	8 par groupe
D2 → D3	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe

Les descentes des joueurs sont faites en fonction du tableau ci-dessus puis en fonction des descentes des joueurs de l'Échelon Régional. Dans toutes les catégories messieurs, au minimum descendront dans les divisions inférieures, tous les classés 25<sup>èmes</sup> et ce pour un tableau de 32 joueurs.

**17.2 Féminines**

Elles seront fonctions des descentes des divisions supérieures et du nombre de joueuses participant et du nombre de division.

**Article 18 - Déroulement sportif**

Dans chacune des poules de 4 joueurs composant chaque groupe, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4.

**Groupes de 32 joueurs** : tableaux Messieurs

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
- puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D ;
- enfin, il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 5 à 8 aux poules E à H.

Il est ensuite établi un tableau de 32 joueurs ( voir placement des joueurs en annexe ).

- le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/8<sup>ème</sup> de finale ;
- les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau ( 1/16<sup>ème</sup> de finale ) ;
- le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est placé en 1/8<sup>ème</sup> de finale du tableau de classement.

Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale, par élimination directe.

- Les vaincus des 1/2 finales se rencontrent pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places.
- Les vaincus des 1/4 de finale disputent un barrage pour les places 5ex et 7ex : on oppose les 2 vaincus des deux 1/4 du haut du tableau et ceux des deux vaincus 1/4 du bas du tableau, - Les vaincus des 1/8<sup>èmes</sup> disputent une rencontre de barrage pour les places 9ex et 13ex.
- Les vaincus du 1<sup>er</sup> tour ( 1/16<sup>ème</sup> de finale ) disputeront avec les 4<sup>èmes</sup> de poule un tableau KO de classement dans lequel ils seront placés dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des vainqueurs de ce 1<sup>er</sup> tour. Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale par élimination directe. Les places 17 à 20 seront disputées de la même façon que les places de 1 à 4.
- Les vaincus des 1/4 de finale du tableau KO disputent un barrage pour les places 21ex et ex 23ex : on oppose les 2 vaincus des deux 1/4 du haut du tableau et ceux des deux vaincus 1/4 du bas du tableau,
- Les vaincus des 1/8<sup>èmes</sup> sont classés 25<sup>èmes</sup> ex aequo.

**Groupes de 16 joueurs ou 20 joueurs**

En cas de poules de 5 joueurs ( groupe de 20 ), le joueur classé 5<sup>ème</sup> ne joue pas le tableau.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
- puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D.

Il est ensuite établi un tableau de 16 joueurs (voir placement des joueurs en annexe).

- le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/4 de finale ;
- les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau ( 1/8 de finale ) ;
- le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est placé en 1/4 de finale du tableau de classement.

Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale, par élimination directe.

- Les vaincus des 1/2 finales se rencontrent pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places.
- Les vaincus des 1/4 de finale disputent un barrage pour les places 5 à 8 en 2 tours : on oppose d'abord les vaincus des deux 1/4 du haut du tableau et ceux des deux 1/4 du bas du tableau, puis les 2 vainqueurs pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> places, et les 2 vaincus pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> places.
- Les vaincus du 1<sup>er</sup> tour ( 1/8<sup>ème</sup> de finale ) disputeront avec les 4<sup>èmes</sup> de poule un tableau de classement dans lequel ils seront placés dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des vainqueurs de ce 1<sup>er</sup> tour. Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale pour la 9<sup>ème</sup> place par élimination directe. Le vaincu de cette finale est classé 10<sup>ème</sup>.
- Les vaincus des 1/2 finales de ce tableau se rencontrent pour les places 11 et 12.
- Les parties pour les places 13 à 16 ne sont pas jouées.

La Commission Sportive Départementale pourra aussi modifier l'organisation sportive, en fonction du nombre de joueurs inscrits dans un tableau.

## DISPOSITIONS DIVERSES

**Article 19 - Durée des parties**

Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points.

**Article 20 - Composition du premier tour de la saison suivante**

Tous les participants sont placés en tenant compte du classement des points / lettre du Critérium Fédéral de la saison précédente, quel que soit leur catégorie d'âge, complétés par les joueurs montant à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison précédente, s'ils restent dans leur catégorie d'âge et des joueurs non retenus dans les divisions supérieures.

En cas de joueurs montants changeant de catégorie, ils seront incorporés dans leur nouvelle catégorie d'âge en tenant compte de leurs points obtenus lors de la saison précédente.

**Article 21 - Modalités de classement des joueurs dans une poule**

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

c) Lorsque plusieurs participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le quotient des victoires par les défaites, puis, si nécessaire, des manches gagnées par les manches perdues et des points gagnés par les points perdus.

d) Dès que des ex-æquo peuvent être classés séparément, un nouveau classement des participants encore à égalité est effectué en ne prenant en considération que les seuls résultats des parties les ayant opposés entre eux et en les départageant suivant le processus des paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

e) En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

f) En cas d'abandon d'un joueur avant ou au cours d'une partie, le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé.

### **Article 22 - Cotations et classement final**

A chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant en annexe.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle ( comme une erreur lors de la confection des poules par exemple ) empêche un joueur de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il aura marqué au cours des autres tours de la saison.

### **Article 23 - Placement des joueurs dans les poules et dans les tableaux**

**23.1 Poule** : Au 1<sup>er</sup> tour, les participants sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente ; en cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Pour les autres tours, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent ( places ). Si plusieurs participants sont ex-æquo et ne peuvent être classés séparément ( ex. joueurs terminant de la 9<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place dans un tableau de 32 ), il faut tenir compte du total des points obtenus lors du ou des tours précédents ; en cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Lorsque deux participants d'une même association ou de même parenté sont qualifiés dans une même poule, ils doivent y être placés de façon à se rencontrer au premier tour.

### **23.2 Tableau**

Lorsqu'il est prévu un tirage au sort, il n'est pas tenu compte des appartenances à une même association, à deux associations ayant constitué une entente, ainsi qu'à des liens de parenté.

### **Article 24 - Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge**

Messieurs	D1	D2	D3
ME et + 21 ans	E	F	G
- de 18 ans	F	G	H
- de 15 ans	G	H	I
- de 13 ans	H	I	J
- de 11 ans	I	J	K

Dames	D1	D2	D3
DE et + 21 ans	D	E	F
- de 18 ans	E	F	G
- de 15 ans	F	G	H
- de 13 ans	G	H	I
- de 11 ans	H	I	J

### **Article 25 - Arbitrage**

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs arbitrent à la demande du juge-arbitre. Ils sont notamment tenus, avant de quitter la salle, de demander au juge-arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

En cas de refus d'arbitrage, 3 cas se présentent à l'issue du tour concerné :

- le joueur devait monter dans la division supérieure : il ne monte plus ( donc se maintient ), ce qui provoque la montée d'un joueur supplémentaire ;
- le joueur devait se maintenir : il descend dans la division inférieure, ce qui provoque le maintien d'un joueur supplémentaire ;
- le joueur devait descendre : il descend de deux divisions, ce qui provoque le maintien d'un joueur supplémentaire ; dans tous les cas, le joueur ne peut remonter dans sa division de départ avant deux tours ;
- un changement de saison ne peut avoir pour effet d'accélérer la remontée d'un joueur ainsi sanctionné ;
- dans tous les cas, en terme de points marqués, le non arbitrage entraîne les mêmes conséquences qu'un abandon au cours de la partie précédant ce refus ( voir article 11 ). Un rapport doit être adressé par le juge-arbitre au responsable de l'épreuve dans les plus brefs délais.

### **Article 26 - Coefficient du Critérium Fédéral pour l'établissement des Points / Classements**

Le coefficient attribué au Critérium Fédéral, intervenant dans le calcul des points pour le classement des joueurs, pour toutes les divisions de l'Échelon Départemental est de 1,25 pour les tableaux ME, DE et 1 pour les tableaux jeunes.

### **Article 27 – Qualifications pour les Finales Départementales**

**Le Critérium Fédéral de Seine-Saint-Denis qualifie un certain nombre de joueurs et joueuses pour les championnats de la Seine-Saint-Denis individuels.**

Lors des finales des tableaux ME et DE des tableaux de doubles seront organisés. Tous les joueurs pourront y participer.

#### **Responsable de la Compétition :**

F.F.T.T. - Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine - Saint - Denis ( ou CD93 )

**Commission Sportive Départementale du 93, Monsieur Pascal PUTIGNY**

90 / 92 Boulevard Anatole France, 93206 SAINT - DENIS CEDEX

**Tél Portable** : 06 09 78 57 10

**@Mail Personnel** : [pascal.putigny@free.fr](mailto:pascal.putigny@free.fr)

**Tél du Comité du 93** : 01 48 31 83 22

**Fax. du Comité du 93** : 01 48 31 83 54

**@Mail du Comité du 93** : [fft.ssd@wanadoo.fr](mailto:fft.ssd@wanadoo.fr)

**DATE DE LA DERNIÈRE MODIFICATION : 20 / 07 / 2011**

# ANNEXES

## Annexe 1 - Ordre des rencontres dans une poule

- Poule de 3 avec 1 ou 3 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour
1 - 3	2 - 3	1 - 2

- Poule de 3 avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour
1 - 3	1 - 2	2 - 3

- Poule de 4 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour
1 - 4	1 - 3	1 - 2
2 - 3	2 - 4	3 - 4

- Poule de 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour
1 - 3	1 - 2	1 - 4
2 - 4	3 - 4	2 - 3

- Poule de 5 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour	4 <sup>eme</sup> tour	5 <sup>eme</sup> tour
2 - 5	1 - 5	1 - 4	1 - 3	1 - 2
3 - 4	2 - 3	3 - 5	2 - 4	4 - 5

- Poule de 5 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour	4 <sup>eme</sup> tour	5 <sup>eme</sup> tour
2 - 5	1 - 4	1 - 3	1 - 2	1 - 5
3 - 4	3 - 5	2 - 4	4 - 5	2 - 3

- Poule de 6 joueurs avec 1 qualifié par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour	4 <sup>eme</sup> tour	5 <sup>eme</sup> tour
1 - 6	1 - 5	1 - 4	1 - 3	1 - 2
2 - 5	4 - 6	3 - 5	2 - 4	3 - 6
3 - 4	2 - 3	2 - 6	5 - 6	4 - 5

- Poule de 6 joueurs avec 2 qualifiés par poule

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>eme</sup> tour	3 <sup>eme</sup> tour	4 <sup>eme</sup> tour	5 <sup>eme</sup> tour
1 - 6	1 - 4	1 - 3	1 - 2	1 - 5
2 - 5	3 - 5	2 - 4	3 - 6	4 - 6
3 - 4	2 - 6	5 - 6	4 - 5	2 - 3

## Annexe 2 - Placement des joueurs dans les tableaux de 32 et 16 joueurs.

Tableau de 32 joueurs :

Classement	Poules							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1 <sup>er</sup>	1	2	3	4	5	6	7	8
2 <sup>e</sup>	15	16	13	14	11	12	9	10
3 <sup>e</sup>	19	20	17	18	23	24	21	22
4 <sup>e</sup>	29	30	31	32	25	26	27	28

Tableau de 16 joueurs :

Classement	Poules			
	1	2	3	4
1 <sup>er</sup>	1	2	3	4
2 <sup>e</sup>	7	8	5	6
3 <sup>e</sup>	11	12	9	10
4 <sup>e</sup>	13	14	15	16

**Annexe 3 - Points acquis****A) Échelon Départemental : Tableau de 32 participant(e) s pour une seule lettre ( toutes les places ne sont pas jouées ) :**

Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>
Points	100	80	65	55	43	43	36	36	32	32	32	32	28	28	28	28

Place	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>
Points	23	20	17	15	13	13	11	11	6	6	6	6	6	6	6	6

**B) Echelon Départemental : Tableau de 16 participants(tes), toutes les places ne sont pas jouées :**

Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>
Points	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	4	4	4	4

**Barème de cotation pour des places qui ne sont pas jouées,**

Il faut calculer la moyenne de ces places et arrondir au nombre entier immédiatement supérieur, si nécessaire.

Exemple : places 25 à 32 d'un tableau de 32

9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 ==> moyenne = 5,5 arrondi à 6

Barème de cotation si toutes les places sont jouées

Place	Nombre de joueurs par groupe									
	6	7	8	9	10	11	12	16	20	32
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	55
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	45
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	40
7		2	10	12	20	20	25	30	30	37
8			2	5	10	15	20	25	25	35
9				2	5	10	15	20	22	33
10					2	5	10	15	19	32
11						2	5	10	17	31
12							2	7	15	30
13								5	13	29
14								4	11	28
15								3	9	27
16								2	7	26
17									5	23
18									4	20
19									3	17
20									2	15
21										13
22										12
23										11
24										10
25										9
26										8
27										7
28										6
29										5
30										4
31										3
32										2

Faire suivre ce nombre de la lettre de l'échelon et de la division.  
100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.